

Interpellation des groupes AGT, VER et SOC - Le Nestlégate : Nestlé et Securitas espionnent le mouvement altermondialiste ATTAC

Développement

L'émission *Temps présent* de la Télévision suisse romande, diffusée jeudi 12 juin 08, révèle que la multinationale Nestlé a mandaté la société de sécurité Securitas pour espionner, durant au moins une année, un groupe d'ATTAC Vaud à Lausanne qui rédigeait un livre sur Nestlé (*ATTAC contre l'Empire Nestlé, 2004*). Une agente de Securitas s'est infiltrée sous un faux nom dans les réunions du groupe et a régulièrement fait des rapports soumis à Nestlé. Ceux-ci ont également été transmis à la Police cantonale vaudoise, qui avait ainsi connaissance de cette activité illicite et n'a pas jugé de son devoir d'informer les personnes concernées. Les représentants de Securitas et de la Police cantonale évoquent les circonstances particulières de la réunion du G8 à Evian pour justifier ces activités. Nestlé fait également référence au besoin de protéger ses bâtiments et ses employés durant le sommet du G8. Ce sommet a eu lieu du 1er au 3 juin 2003. La rédaction du livre sur Nestlé et les réunions du groupe de travail restreint dans lequel s'est infiltrée l'agente de Securitas n'ont débuté qu'en automne 2003, donc bien après le sommet du G8, et l'agente a surveillé le groupe jusqu'en été 2004. Securitas, premier groupe de sécurité en Suisse avec 9000 employés, n'est ainsi pas uniquement impliqué dans la sécurité de l'Eurofoot ! Securitas dispose d'un service d'investigation qui se consacre essentiellement aux escroqueries à l'assurance, mais qui, de temps à autre, se livre à des missions plus particulières : de véritables opérations de surveillance qui se rapprochent du travail de renseignement. Elles sont conduites par ses employés, parfois sous de faux noms, et cette entreprise privée de sécurité franchit dès lors la zone grise réservée habituellement aux services de police. Les auteur-e-s du livre *ATTAC contre l'empire Nestlé* vont porter plainte, tant sur le plan pénal que civil. Securitas est soumis à la loi vaudoise sur les entreprises de sécurité (LESéc) ainsi qu'aux dispositions du Concordat intercantonal sur les entreprises de sécurité.

Les groupes soussignés demandent les explications suivantes au Conseil d'Etat :

1. L'entreprise Nestlé, par ses responsables de la sécurité, avait-elle contacté l'autorité cantonale pour que la Police cantonale prenne en charge des activités d'espionnage et d'infiltration des mouvements altermondialistes ? Si oui, quelle réponse lui a été donnée, si non, lui a-t-il été conseillé de s'adresser à Securitas ?
2. Les activités d'espionnage auxquelles s'est livré Securitas sont-elles conformes à la loi, en particulier à la LESéc ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'autres activités du même type, exercées pas Securitas ou par d'autres entreprises de sécurité agréées ?
4. Si la réponse à la question 3 est oui, que propose le Conseil d'Etat pour rendre illicite des pratiques choquantes et attentatoires aux libertés fondamentales ? Si elle est non, quelles sanctions le Conseil d'Etat entend-il prendre à l'encontre de Securitas, notamment lui retirer l'autorisation d'exploiter, comme il en a la compétence (art. 21 LESéc) ?

Lausanne, le 17 juin 2008.

(Signé) *Pour le groupe A Gauche toute ! :*
Jean-Michel Dolivo ; pour le groupe des Verts :
Jean-Yves Pidoux ; pour le groupe socialiste :
Cesla Amarelle